

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021  
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022  
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur [impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

MME MAGEN TANJA DOMINIQUE  
222 AV GEORGES DURAND  
72100 LE MANS

**Vos références**

Numéro fiscal (C) : 1129759713033

Référence du document : 22 B4 3326892 61  
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :  
222 AV GEORGES DURAND  
72100 LE MANS

Numéro FIP 720 94 41 5723347789 4  
Numéro d'ordre : 1  
Date d'établissement : 06/06/2022

**Vos contacts**

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Somme qu'il vous reste à payer**

**0,00 €**

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.**

**Revenu fiscal de référence :** 21 344  
**Nombre de parts :** 3.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus	Déclar. 1		Total
Salaires.....	21493		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2149		
Pensions alimentaires perçues.....	2400		
Abattement spécial de 10%.....	- 400		
Salaires, pensions, rentes nets.....	21344		21344
<b>Revenu brut global.....</b>			<b>21344</b>
<b>Revenu imposable.....</b>			<b>21344</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>			0
<b>REDUCTIONS D'IMPÔT <sup>15</sup></b>	<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3	3	0
Montant de la réduction d'impôt.....			-
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>			<b>0</b>
Montant net de votre imposition.....			0
<b>IMPOT NET</b>			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2021 :</b>			
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>			
Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup> :			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
<b>Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>.....</b>			<b>21344</b>
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :			
Plafond total de 2020.....	Déclar. 1 16062		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114		
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114		

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
D	T	2				1			3.5

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

---

>>> Suite de votre avis

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253
---	---------